TACTIS



Comité technique

Etude de potentiel et des conditions de développement des tiers-lieux dans le Sud 54

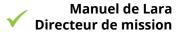
12 juin 2020





Introduction

Présentation de l'équipe projet



- Pilotage du projet
- Interface client
- Apport d'expertise Innovation et stratégies de développement économique





Marin Sauzade Chef de projet

- **√**
- Gestion de la production
- Apport d'expertise montages économiques et stratégies territoriales d'innovation





Aide à la production des livrables



Nathalie Chapon Consultante junior

Aide à la production des livrables



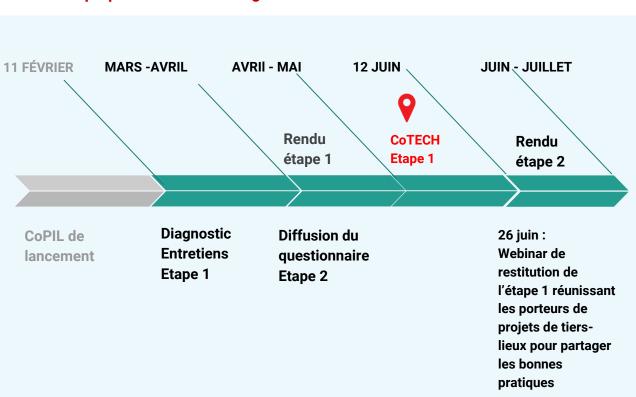
Antoine Salvan Consultant juriste

Apport d'expertise juridique : structuration et montage de tiers lieux



Etat d'avancement de la mission

Phase 1 de préparation et de cadrage des besoins



Phase 2 d'orientation et de validation



CoPIL à fixer avec les instances installées Restitution phases 1 & 2 Lancement de l'étapes 3 Arbitrage sur les 1ères orientations

TACTIS

Chronologie de la mission



Etape 1 : Etat des lieux des dynamiques et projets

MÉTHODE

- -Réalisation d'un benchmark des projets de tiers lieux existants
- -Organisation d'entretiens avec les acteurs clés
- Mobilisation de l'intelligence collective lors d'ateliers de

restitution

LIVRABLES

- Etude approfondie des dynamiques territoriales
- Identification des facteurs clés de succès et de portage des projets de tiers lieux
- Proposition d'une typologie territoriale des projets de tiers lieux

Etape 2 : Analyse de la demande et des besoins

MÉTHODE

- Recueil et analyse de données pour qualifier la demande dans les intercommunalités :
 - Habitants et indépendants
 - Sphère publique
 - PME
 - Grandes entreprises

LIVRABLES

- Analyse de la demande potentielle en télétravail sous forme de rapport enrichi en cartographies

Etape 3 : Qualification du potentiel de développement

MÉTHODE

- Associer les besoins et offres de tiers lieux à la demande potentielle
- Construction de scénarios de développement
- Identification des possibilités de mutualisation

LIVRABLES

- Cartographie synthétique de l'état des lieux et des opportunités de développement
- Grilles d'analyse et études d'impacts des projets
- Rapport de préconisation aux intercommunalités

Etape 4 : Schéma de développement territorial

MÉTHODE

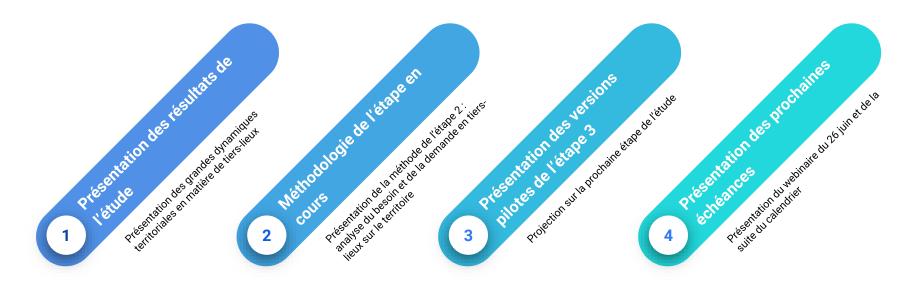
- Réunion de travail avec la Mission Numérique de la Région
- Identification des dispositifs financiers de soutien
- Animation du partage des enseignements auprès des acteurs

LIVRABLES

- Identification des dispositifs financiers à mobiliser
- -Schéma de développement des tiers lieux et d'organisation de la gouvernance
- Journée "Forum tiers lieux 54"
- Restitution finale de l'étude



Ordre du jour du COTECH



Point de méthode : la participation et les interventions s'effectuent via l'option "Lever la main" sur Zoom





Méthode de rédaction du livrable ETAPE 1- Etat des lieux des dynamiques territoriales



Entretiens avec les acteurs du territoire

24 entretiens ont été menés avec les acteurs publics du territoire (Région, Métropole, EPCI...) et des porteurs de projets tiers-lieux.

2

Recensement des projets existants

51 projets identifiés et analysés ainsi que 23 initiatives connexes ("initiatives intéressantes", pépinières, etc.) 3

Analyse de la dynamique territoriale en matière de tiers-lieux

Analyse des projets du territoire à la lecture de l'armature territoriale du SCoT Sud 54



Le terme de "tiers lieu" recoupe une grande diversité de projets et de territoires

"Ils sont les lieux des transformations du travail, de la transition écologique, favorisent l'apprentissage de pair à pair, la créativité et les projets collectifs tout en offrant convivialité et flexibilité."

La définition issue de l'AMI Fabrique des territoires

Un tiers lieu est un espace physique hébergeant de nombreuses activités :

- Espaces de travail partagés;
- Lieu de culture et de connaissance ;
- Mutualisation d'équipement spéciaux ;
- Création d'initiatives citoyennes;
- Mise en oeuvre la transition écologique;
- Accès aux services publics et sociaux.

La mise en place d'une ou de plusieurs de ces thématiques dans un tiers lieu peut en faire un véritable **outil de développement territorial.**



La grande diversité de types de tiers lieux (taille, public visé, territoire...) sur le sud meurthe-et-mosellan nécessite la construction d'une définition commune, objectif essentiel pour le Syndicat Mixte Nancy Sud Lorraine.



Source cf. le rapport de la mission Coworking: Territoires, Travail,

La typologie des "tiers-lieux" recoupe une grande diversité de projets et de territoires

Tiers-lieu d'activité

Ils encouragent au travers d'espaces de travail partagés, l'échange, la collaboration, l'élaboration de projets communs. la mutualisation de ressources (locaux. outils, compétences, réseaux. ...) et le partage de valeurs qu'on retrouvera dans certains tiers-lieux (Créative House, Startups Studio,...) qui peuvent accompagner de bout en bout la viabilisation d'une entreprise innovante et la mise en marché de ses solutions et produits par une entrée au capital dès son entrée dans le programme d'accélération.

Tiers-lieu d'innovation

Ils cherchent à stimuler les processus d'innovation en faisant interagir une diversité d'acteurs (chercheurs, acteurs économiques et usagers), en s'appuyant sur le partage, l'expérimentation et le prototypage. Ouverts à tous. particuliers comme professionnels, ils mettent à disposition toutes sortes d'outils et s'adressent notamment à ceux qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement, etc.

Tiers-lieu social

Ils reposent sur un objectif social affirmé. autour d'enjeux sociétaux, de participation citoyenne, d'entrepreneuriat social ou encore de transitions démocratiques. Ces tierslieux sont fortement structurés autour des acteurs de l'économie collaborative, de l'économie numérique et de l'ESS (Économie sociale et solidaire). Ouverts à tous publics, ils permettent également d'une part d'apporter des services, de favoriser les relations humaines de proximité, la rencontre intergénérationnelle et à soutenir localement les porteurs de projets associatifs.

Tiers-lieu de service au public

Sans forme juridique imposée, ces lieux peuvent être portés par une collectivité, un EPCI. un opérateur de service au public ou une association. Ils assurent un service de proximité et un accompagnement personnalisé, facilitent les démarches administratives (via des connexions Internet en libre accès, des outils de communication interactifs, de la visioconférence), améliorent la qualité du service public. Ils visent également à régénérer des territoires en déprise, à rendre plus attractifs les territoires ruraux et à désenclaver les plus isolés.

Tiers-lieu culturel

Ces espaces centrés autour d'évènements artistiques visent à créer et animer la vie culturelle du territoire. Ils sont un lien entre les acteurs (publics, associatifs) de la culture d'un territoire et les friches culturelles. Ils peuvent constituer un important vecteur de redynamisation des territoires du fait de leur force d'attraction : expositions, soirées, concerts, etc.

La dynamique des tiers-lieux sur le territoire

De nombreuses initiatives recensées sur le territoire

53 initiatives tiers-lieux identifiées sur le territoire, dont :

- 21 Tiers-lieux d'activité
- 13 Tiers-lieux de service au public
- 6 Tiers-lieux sociaux
- 5 Tiers-lieux culturels
- 3 Tiers-lieux d'innovation
- 5 encore à définir (en projet)

Ce recensement concerne les projets strictement reliés à la dynamique tiers-lieu, c'est à dire des projets rassemblant une communauté, une animation, des ressources et un lieu partagé.

Un tel nombre démontre un véritable dynamisme, **avec une densité de tiers-lieux bien supérieure (9.6/100k hab contre 2.6/100k hab) à ce qui était ressorti lors du recensement à l'échelle nationale** de la Mission Coworking (septembre 2018). Cela s'explique par deux facteurs :

- En explorant finement les initiatives locales de nombreux projets sont en réalité dans la mouvance tiers-lieux
- Le nombre de projets de tiers-lieux portés sur le territoire est en forte croissance

Une dynamique qui touche l'ensemble du territoire

Des projets identifiés sur l'ensemble des EPCI du territoire

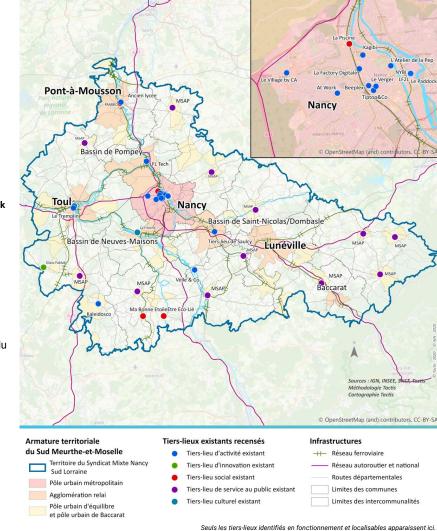
Le travail de recensement à fait ressortir que tous les EPCI compte au moins un tiers-lieu en activité. De même, de nombreux projets sont en gestation sur l'ensemble du territoire. Ainsi, le maillage de tiers-lieu du territoire est cohérent avec la répartition de la population et des activités :

- La Métropole du Grand Nancy concentre des tiers-lieux d'activité et d'innovation
- Les pôles d'équilibres ont des initiatives diversifiées : tiers-lieux d'activité et culturels
- Les bourgs-centre et zones rurales bénéficient du maillage des MSAP et d'initiatives locales concernant des tiers-lieux sociaux ou d'activité centrés sur l'artisanat

Néanmoins, dans le détail la dynamique semble aujourd'hui privilégier la Métropole du Grand Nancy

La principale disparité réside dans la diversité et la compétitivité des offres des tiers-lieux. En effet, alors que les projets recensés à Nancy proposent une offre complète et une animation professionnelle, les tiers-lieux en dehors de la Métropole souffrent d'un déficit d'attractivité.





Les tiers-lieux d'activité sur le territoire

La typologie de tiers-lieux la plus représentée sur le territoire

- 21 tiers-lieux identifiés sur le territoire (40% de l'échantillon total)
- Un grands nombres de projets connexes et structurant également recensés: 11 pépinières et offres d'hébergement d'entreprises
- Cette typologie de tiers-lieux est autant portée par l'acteur public que privé, avec une concentration des initiatives privées sur la Métropole du Grand Nancy

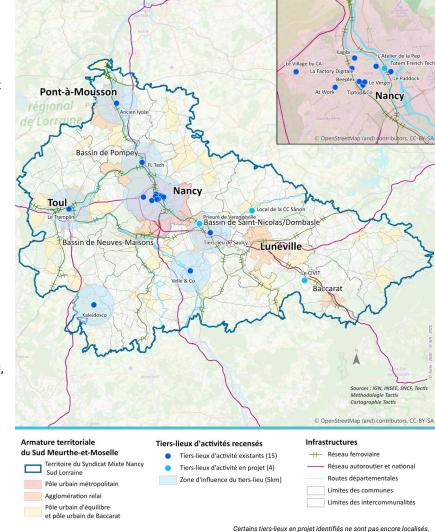
Des tiers-lieux concentrés sur les polarités urbaines

- Forte concentration sur le pôle urbain métropolitain de Nancy (11 tiers-lieux sur 21) :
 - Des tiers-lieux portés par des fonds privés, dont l'offre est diversifiée, se démarquant par la professionnalisation de leur gestion et de leur animation;
 - Véritable rayonnement de ces tiers-lieux sur les territoires voisins de la Métropole;
- 35% des tiers-lieux dans des pôles d'équilibres et agglomérations relais :
 - Des initiatives majoritairement supportées par les collectivités locales ;
 - Dans l'ensemble, des projets basés sur une communauté locale et dont l'équation économique doit encore être inventée;
- Trois initiatives en commune rurale :
 - Des initiatives centrées sur une "communauté coeur" et liées à des opportunités foncières;
 - Des projets encore fragiles qui doivent être soutenus;

Des initiatives structurantes pour le développement économique

- Externalités potentielles: fixation des travailleurs, redynamisation du tissu économique local, réduction des mobilités pendulaires;
- Des tiers-lieux plus adaptés aux territoires urbains et denses, mais qui peuvent fleurir dans des communes plus rurales mais bénéficiant d'un bon cadre de vie et d'une bonne desserte
- Un fort enjeu de positionnement vis-à-vis des pépinières :
 - Attention au risque de concurrence potentielle;
 - Evolution des pépinières vers une complémentarité ou une convergence ;
 - Des infrastructures qui donnent un effet de levier à l'acteur public ;





Les tiers-lieux d'innovation sur le territoire

Une typologie peu représentée sur le territoire

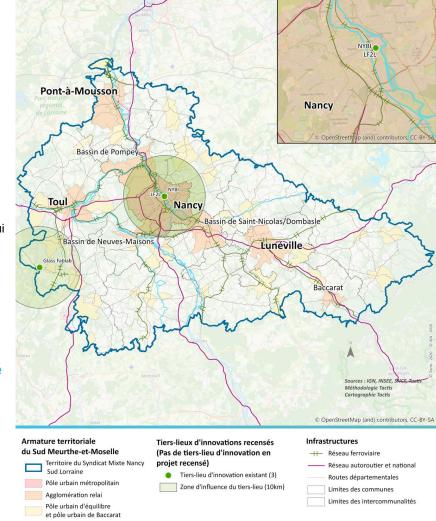
- 3 tiers lieux identifiés sur le territoire, soit environ 5% des projets ;
- Concerne **l'innovation technique**, portée sur la production, qui se différencie d'autres formes d'innovation souvent présentes dans les tiers-lieux (innovation sociale, etc.);
- Typologie de tiers-lieu la moins représentée, ce qui n'est pas incohérent au vu de l'originalité et du besoin de compétences spécifiques de ces espaces;
- Des tiers-lieux directement liés à des centres de formations initiales : CERFAV pour le seul en milieu rural, Université de Lorraine pour LF2L et NYBI;

Une concentration sur la ville de Nancy

- La dynamique des tiers-lieux d'innovation est en cohérence avec les dynamiques territoriales en présence, qui font que Nancy est la vitrine locale de l'innovation.
 L'agglomération bénéficie de l'implantation d'universités et de centres de recherche qui favorisent ce type d'initiatives;
- Néanmoins, le développement dans les grandes agglomérations n'est pas une fatalité, le Glass Fablab le démontre. De même, de beaux exemples de tiers-lieux d'innovation en milieu rural ou en bourg-centres existent sur le territoire comme ailleurs en France (Chantier libre dans le département de la Loire, Bistrot Lab en Ille-et-Vilaine...);
- Ce type de tiers-lieux doit pouvoir compter sur un terreau local relativement dense sur une compétence ou un métier donné, ce qui peut être le cas en milieu peu dense : artisanat, agriculture, mécanique de pointe...;

Une typologie clé pour l'attractivité du territoire, mais encore peu de visibilité en dehors de la ville de Nancy

- Externalités potentielles: vitrine de l'innovation, valorisation/pérennisation des savoirs-faire locaux, formation, gain de compétitivité, fixation de l'activité économique
- Des tiers-lieux qui doivent capitaliser sur des communautés actives et sur la présence d'un savoir-faire local à transmettre et à approfondir
- Une typologie par essence plus rare sur les territoires mais qui peut avoir un impact significatif. Dans le cas du Sud54 il semble nécessaire de soutenir et approfondir les projets existants, notamment le Glass Fablab, tout en ouvrant une réflexion sur le potentiel de développement ce type de projet.



Les tiers-lieux sociaux sur le territoire

Des initiatives structurantes recensées sur tous les types de territoire

- Les tiers-lieux sociaux affichent un engagement d'utilité publique et proposent différents types de services liés à l'économie sociale et solidaire. Leur objectif principal est de créer du lien social et de réinventer la façon de vivre en commun.
- 4 tiers-lieux identifiés, 2 tiers-lieux en projet. Les initiatives recensées sont pour la plupart récentes (moins de 2 ans d'existence).
- Des initiatives parfois proches des tiers-lieux d'innovation, dans la mesure où leur objectif peut être d'innover socialement ou encore de créer du lien social par le "faire soit même".

Des initiatives "tout-terrain"

- Les initiatives sont réparties équitablement entre centres-bourgs et ruralité et villes relais et Métropole du Grand Nancy. Cela démontre que ce type de tiers-lieux peut être présent sur tout type de territoire, dans la mesure où la création de lien social est un besoin de base quel que soit l'endroit.
- Ce type de projet est en pleine accélération sur le territoire, avec 2 initiatives en cours de déploiement, mais à ce stade les franges Est et Ouest de la Multipole sont peu équipées.

Des initiatives structurantes pour les territoires en voie de dévitalisation

- Externalités potentielles : revitalisation de centre-bourg, création de lien social, sensibilisation, recréation de services de proximité (AMAP, épicerie, bar, café, Poste...)
- Des tiers-lieux qui sont aujourd'hui portés très majoritairement par des initiatives privées et citoyennes sur le territoire, avec une relativement faible intervention des collectivités.
- Des tiers-lieux qui cherchent à agir en réseau, notamment via des collaborations entre acteurs associatifs du département
- Possibilité de s'appuyer sur des initiatives connexes pour développer ces tiers-lieux :
 - **Projet Alimentaire Territorial**
 - Réseau Famille rurales



Nancy Toul Bassin de Saint-Nicolas/Dombasle Bassin de Neuves-Maisons Lunéville Baccarat Méthodologie Tactis Cartographie Tactis © OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA Armature territoriale Infrastructures Tiers-lieux sociaux recensés du Sud Meurthe-et-Moselle Réseau ferroviaire Tiers-lieu social existant (6) Territoire du Syndicat Mixte Nancy Tiers-lieu social en projet (2) Réseau autoroutier et national Zone d'influence du tiers-lieu (5km) Routes départementales Pôle urbain métropolitain Limites des communes Agglomération relai Limites des intercommunalités Tissu associatif du 54 Pôle urbain d'équilibre et pôle urbain de Baccarat

Pont-à-Mousson

Bassin de Pompey

Les tiers-lieux de services au public sur le territoire

Des tiers-lieux uniquement représentés par les MSAP du territoire

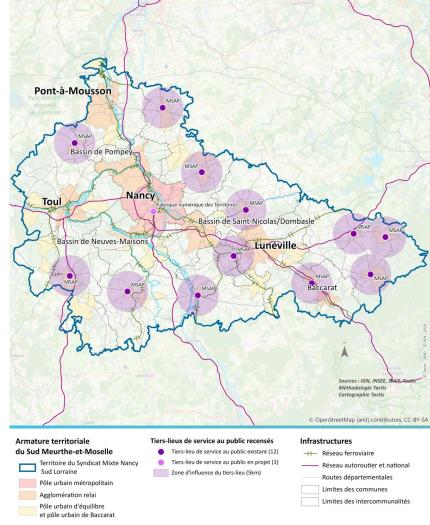
- 13 tiers-lieux identifiés sur le territoire, dont 100% de MSAP, un projet en émergence se démarque cependant à Vandoeuvre-lès-Nancy comme lauréat de l'AAP National Fabrique des territoires
 - Des MSAP plus ou moins avancées dans la dynamique tiers-lieux et un enjeu de réinvention de ces lieux importants pour le maillage territorial
 - Enfin, le projet de fabrique numérique des territoires est particulièrement structurant, car portant un objectif de fédération des initiatives de médiation numérique à l'échelle du département.

Des tiers-lieux en réponse à une carence de services ou à des populations en situation de fragilité

- Du fait de leur mission de service public cette typologie de tiers-lieux est surreprésentée dans les bourgs centres ruraux (volonté de lutter contre la désertification servicielle)
- L'initiative qui s'inscrit dans l'AMI Fabrique des territoires se situe dans un quartier prioritaire de la ville à Vandoeuvre-lès-Nancy (AMI Fabrique des territoires)

Des tiers-lieux publics qui répondent à des fragilités structurelles de certains territoire

- Externalités potentielles: meilleur accès aux services publics, formation et aide administrative, écoute et aide aux citoyens, médiation numérique, redynamisation des non polarités
- Des tiers-lieux fortement liés aux besoins sociaux du territoire
- Une initiative à Vandoeuvre qui pourrait être répliquée pour les autres QPV du Sud 54 (qui représentent environ 43.000 habitants)





Les tiers-lieux culturels sur le territoire

Des initiatives encore peu représentées sur le territoire, avec de nombreux projets en cours de réflexion

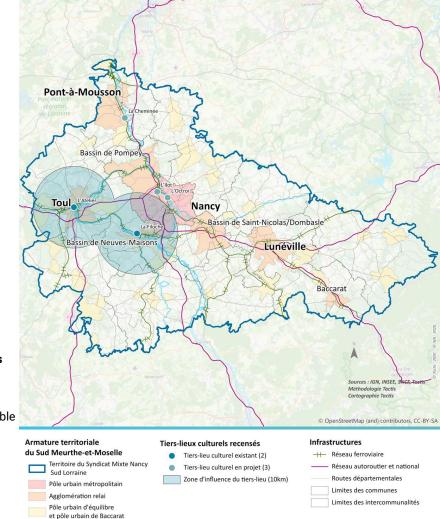
- Plus de tiers-lieux en projet (3), que de tiers-lieux existants (2). On constate une surreprésentation de l'Ouest du territoire pour les initiatives existantes.
- Un véritable dynamisme dans le Pays Terres de Lorraine dû à une implication des collectivités sur le sujet
 - La Filoche est une médiathèque qui a su se définir comme un véritable Tierslieu
 - L'Atelier à Toul est le fruit d'un appel à projets lancé par la Ville pour mettre à disposition des espaces dans une ancienne friche militaire réhabilitée

Une dynamique relativement récente sur le territoire

- L'ensemble des tiers-lieux en activité se situe sur la frange Nord-Ouest du territoire
- Plusieurs projets en cours de définition, dont 2 tiers-lieux au niveau de la Métropole du Grand Nancy et un à Pont à Mousson.
- Des initiatives qui capitalisent sur des équipements culturels "tête de réseau", souvent portés par la collectivité

Des initiatives qui s'intègrent dans des politiques de services à la population mais aussi d'attractivité et de rayonnement du territoire

- Externalités potentielles : amélioration de l'offre culturelle, gain d'attractivité pour les agglomérations relais
- Des tiers-lieux nécessitant des espaces relativement grands, pour pouvoir stocker du matériel, recevoir du public ou encore héberger des représentations/expositions.
 - L'hébergement de ce type de tiers-lieux est souvent particulièrement compatible avec la remise en valeur de friches industrielles
- Des tiers-lieux qui restent fortement dépendants du soutien public





Premiers éléments de conclusion au terme du travail d'analyse des dynamiques territoriales

Une réelle dynamique autour des tiers-lieux sur le territoire

- Malgré des disparités territoriales, les tiers-lieux sont bien représentés sur l'ensemble du Sud 54, avec de nombreuses initiatives sur l'ensemble du territoire.
 - Cependant, de grande disparités en termes d'attractivité, de visibilité ou de soutenabilité existent entre les projets.
 - Deux grandes dynamiques existent : une métropolitaine, qui a tendance à accroître l'attractivité et la compétitivité de Nancy, et une dynamique plus "locale" qui vise à capitaliser sur les richesses et les initiatives locales.
 - Le travail de diagnostic fait ressortir une plus grande professionnalisation et soutenabilité économique des projets sur la Métropole, ce qui pourrait à terme défavoriser la dynamique locale, dont les projets sont encore en recherche de modèle économique.
- Pour les acteurs publics, un potentiel perçu mais un difficile passage à l'opérationnel. Des acteurs publics qui saisissent l'opportunité d'un tiers-lieu et qui agissent selon différents objectifs:
 - Des acteurs publics qui agissent en fonction des opportunités ou des besoins de leur territoire
 - Néanmoins, les modèles économiques interrogent sur la pérennité d'une partie des tiers-lieux identifiés, notamment en dehors de Nancy
 - Un rôle des acteurs publics à structurer et à renforcer

Un besoin de mise en cohérence et de partage d'une culture commune autour de la notion de tiers-lieu

- La consolidation d'une culture commune entre élus, acteurs du développement économique et société civile semble nécessaire afin de tirer partie des nombreuses opportunités qu'offrent la dynamique des tiers-lieux sur le territoire
- Un véritable besoin de visibilité pour les projets, notamment en dehors de la Métropole de Nancy
- Un nécessaire partage des ressources et des moyens, dans une dynamique collaborative, car aujourd'hui beaucoup de projets évoluent de manière trop isolée







Présentation d'une version pilote de l'analyse de la demande (ÉTAPE 2 en cours)



La méthodologie adoptée pour l'analyse

Une analyse des résultats du questionnaire, croisée à une analyse cartographique du territoire et étayée par les chiffres-clés du territoire et des pratiques en terme de tiers-lieux.



Démonstration de l'analyse de la demande effectuée

Présentation des conclusions sur la demande en terme de tiers-lieux par Pays et par EPCI, développées à partir des réponses obtenues au questionnaire sur le Pays Terres de Lorraine et l'EPCI du Pays du Saintois.



Validation et condition de réplicabilité de l'analyse

Validation de la méthode d'analyse présentée, et de la réplicabilité à l'ensemble des territoires, conditionnée par le relai effectif du questionnaire au plus grand nombre.

Pour favoriser une analyse de la demande précise et pertinente, la diffusion du questionnaire quantitatif doit être suffisante sur l'ensemble des territoires : envoi direct, relai via des réseaux associatifs, mise en ligne sur les réseaux sociaux ou les sites des collectivités...



Etat de la diffusion du questionnaire quantitatif au 10 juin



Répondants

- 591 réponses
- Un taux de complétion de 65,5%, les 34,5% restants étant partiellement exploitables



Répartition géographique des répondants

	Repondants
Pays Terres de Lorraine	148
CC Pays du Saintois	76
CC Moselle et Madon	31
CC Terres Touloises	23
CC Pays du Colombey et du Sud Toulois	18
Val de Lorraine	96
CC Seille et Grand Couronné	89
CC Bassin de Pont-à-Mousson	5
CC Bassin de Pompey	2
Pays du Lunévillois + Sel et Vermois	66
CC Meurthe, Mortagne, Moselle	25
CC de Vezouze en Piémont	21
CC des Pays du Sel et du Vermois	14
CC du Territoire de Lunéville à Baccarat	5
CC du Pays du Sânon	1
Métropole du Grand Nancy	37





Présentation de l'analyse cartographique



Analyse des flux de mobilités par Pays

- Le découpage des Pays :
 - Métropole du Grand Nancy
 - Pays Terres de Lorraine
 - Val de Lorraine
 - Pays du Lunévillois (y compris Pays du Sel et du Vermois)
- Les flux de mobilités domicile / travail étudiés à l'échelle de chaque Pays, permettant de croiser l'analyse des réponses au questionnaire avec celle des déplacements sur les territoires.



Analyse cartographique de taux et densités par EPCI

- Sur chaque EPCI, une analyse cartographique de :
 - La zone de chalandise et l'accessibilité des tiers-lieux existants sur le territoire
 - La densité de population sur le territoire
 - Le taux de mobilité des actifs, le taux de chômage et le taux de personnes âgées
 - o Le nombre d'entreprises et d'artisans par commune



Détermination des zones d'intérêt à équiper

Le croisement des résultats du questionnaire, de l'étude des mobilités et de l'analyse des différentes cartographies de chaque territoire permet d'aboutir à l'identification des zones d'intérêt pour le développement ou le soutien des tiers-lieux, au niveau des EPCI.







Etude de la demande: version pilote sur le **Pays Terres** de Lorraine

Analyse de la demande : Pays Terres de Lorraine

Analyse de la mobilité

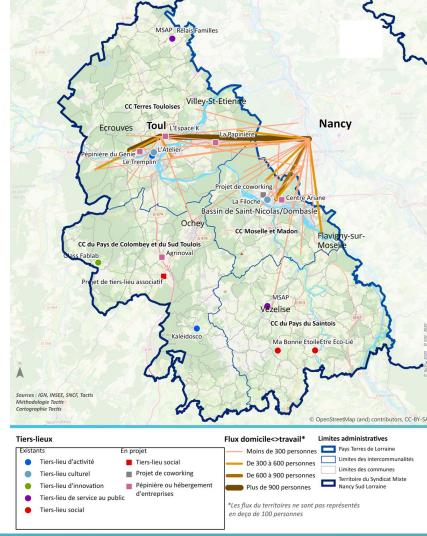
L'analyse des flux pendulaires sur le territoire

- Les flux pendulaires, sources d'engorgement sur les routes, de perte de temps et de stress, pourraient être réduits par la captation d'une partie des travailleurs vers des lieux de télétravail proches de leur domicile.
- L'analyse de ces flux permet d'identifier les zones sur lesquelles ces espaces trouveraient la plus grande utilité.

D'importants flux, depuis et vers les villes de Nancy et Toul

- Les principaux flux pendulaires traversent les CC Terres Touloises et CC Moselle et Madon sur les axes :
 - o **Toul Nancy**: plus de 900 personnes
 - Toul zones d'activités à l'ouest de Toul (espace du Génie, caserne, centre pénitentiaire...): plus de 900 personnes
 - Bassin de Saint-Nicolas/Dombasle Nancy : entre 600 et 900 personne
- L'analyse de ces flux permet d'estimer ceux qui pourraient être captés vers des espaces de coworking ou non, selon le type d'activité. Les principaux flux sont ceux qui doivent être adressés en priorité. Néanmoins, certains flux concernent des activités non-déportables (agriculture, industrie ou encore défense...) ne sont à l'inverse pas concernés (les flux de Toul et Nancy vers la base aérienne à Ochey, ou encore de Toul vers l'usine de Saint Gobain à Foug).

TACTIS



Le potentiel de télétravail et son incidence sur le développement des tiers-lieux sur le territoire

Un potentiel de télétravail élevé dans le Pays Terres de Lorraine

- Lors de l'enquête Ménages Déplacements de 2014 il a été recensé que 6% des actifs travaillent à domicile sur le territoire du Sud 54, soit 2 847 télétravailleurs pour le Pays Terres de Lorraine. On peut ré-estimer ce pourcentage à la hausse avec la simplification des pratiques de télétravail (Réforme du code du travail de 2017, arrivée du Très Haut Débit, développement de nouveaux outils) et du contexte généré par la crise du COVID-19.
- D'après l'analyse cartographique, l'incitation au télétravail aurait le plus d'impact sur les territoires de Toul et du bassin de Saint Nicolas/Dombasle, dans la mesure où ceux-ci subissent les flux pendulaires vers Nancy les plus intenses.

Le lien entre télétravail et coworking n'est pas majeur, mais va être amené à s'intensifier

- Il n'y a pas encore de lien majeur entre télétravail et coworking: la majorité des télétravailleurs le pratique à domicile. Les télétravailleurs représentent seulement 12% des usagers des espaces de coworking.
- Néanmoins, ces chiffres sont amenés à augmenter: en proposant plus de services et en se développant à
 proximité des lieux de résidence, les tiers-lieux encourageront la pratique du télétravail. Cette dynamique
 dépend aussi de l'implication des porteurs de projets et des pouvoirs publics dans le développement des
 tiers-lieux.
- De plus, le coworking répond en priorité aux besoins de cibles qui ne sont pas forcément acteurs des flux pendulaires (travailleurs indépendants, travailleurs nomades...). Ces espaces permettent de fixer des entreprises ou des travailleurs sur les territoires.

Sources:

- "Enquete - "Chiffres-

"Enquête Ménages Déplacements" 2014

"Chiffres-clés Terres de Lorraine" 2018 "Mission Coworking: Territoires, Travail, Numérique", septembre 2018



L'engouement des français pour le télétravail

Une tendance à la hausse, amenée à se confirmer

- S'il progresse plus lentement que dans les pays du nord de l'Europe, le télétravail se développe de plus en plus en France : une étude Malakoff Médéric Humanis estime une augmentation régulière de la part des entreprises qui propose à leurs salariés de télétravailler : 26% en 2017, 31% en 2018, et 32% en 2019. De plus, les pouvoirs publics soutiennent cette tendance : législation, aides aux entreprises, accompagnement logistique et financier des acteurs (entreprises, associations), construction de lieux d'accueil...
- Le télétravail a également connu un essor important provoqué par la crise du Covid-19 au printemps 2020. D'après une étude réalisée par Odoxa-Adviso Partners, durant les deux mois de confinement, 3,3 millions de collaborateurs ont eu la possibilité de travailler à distance, en plus des 1,8 millions qui bénéficiaient déjà occasionnellement de cette possibilité, soit un totale de 5,1 millions de télétravailleurs sur le territoire. L'étude Malakoff-Médéric chiffre désormais à 73% la part des actifs souhaitant demander à poursuivre leur pratique du télétravail à la suite de cette période de confinement.

Un chantier à ouvrir au sein des EPCI

- Corrigeant les faiblesses du décret de 2016, le nouveau décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 assouplit très largement les dispositions permettant son recours, ponctuel ou régulier. Il intègre surtout la possibilité de déroger à la limite de trois jours de télétravail par semaine..
- Ce nouveau décret permet aux agents publics d'exercer le télétravail à domicile mais aussi dans « tout lieu à usage professionnel », comme les espaces de coworking ou les tiers-lieux publics.
- L'autorisation de télétravail n'est plus obligatoirement limitée à un an et ne fixe plus formellement de jours d'exercice déterminés. En effet, il est désormais possible d'attribuer un volume de « jours flottants de télétravail » par semaine, par mois ou par an.



Sources:

Malakoff-Médéric : baromètre mars 2020 (voir <u>lien</u>) et enquête mai 2020 (voir <u>lien</u>)
 Enquête Odoxa, avril 2020 (voir <u>lien</u>)

La qualification du marché potentiel

Les particuliers hors de la sphère professionnelle privilégient l'espace culturel

- 34,9% privilégient le lieu culturel, puis 27% le lieu de rencontre ;
- 62,7% des répondants souhaiteraient le fréquenter une à deux fois par mois ;
- 17,74€ par mois de budget moyen parmi les répondants ;
- Une majorité de répondants salariés entre 35 et 60 ans, et tout de même 25% de retraités.

Les particuliers dans la sphère professionnelle favorisent le bureau partagé

- 50% des répondants priorisent le bureau partagé;
- 71,25€ par mois de budget moyen parmi les répondants ;
- Une majorité de répondants a entre 35 et 60 ans et plus de la moitié sont travailleurs indépendants

Les entreprises cherchent principalement un lieu de rencontres inter-entreprises

- 42,9% des entreprises cherchent principalement un lieu de rencontre inter-entreprises;
- 90€ par mois de budget moyen accordé par l'entreprises pour qu'un de ses employés ait accès à un tierslieu
- En majorité des entreprises de moins de 10 salariés, dans le secteur de commerce, de la négociation ou de la distribution, puis les secteurs de l'agriculture, du BTP et du service aux entreprises : en conclusion, peu d'activités propices au télétravail
- Majoritairement situées sur la CC Terres Touloises et la CC Pays du Saintois, compte tenu du fort taux de réponse des entreprises sur ces territoires à l'heure actuelle.







Etude de la demande: version pilote sur la **CC Pays du Saintois**

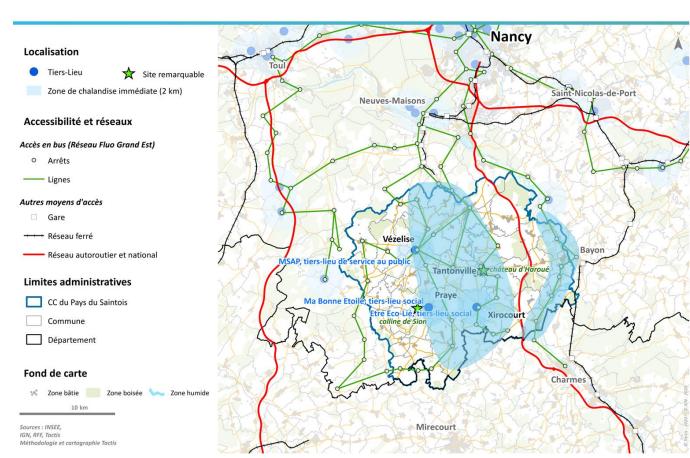
Accessibilité et zones de chalandises des tiers-lieux existants

L'accessibilité d'un tiers-lieu est indispensable à garantir sa fréquentation et le développement de sa zone de chalandise.

Le territoire de la CC du Pays du Saintois se caractéristique par :

- Une absence d'axe autoroutier, ou de réseau ferré;
- Le réseau de transports collectifs
 Fluo, dense sur le territoire en
 comparaison des territoires
 voisins (même si les passages
 sont encore trop peu fréquents);
- La zone Est ainsi que la zone Sud-Ouest du territoire présentent un maillage faible en termes de réseau de transports collectifs et d'axes routiers.

A l'observation de la cartographie des réseaux, il apparaît que les zones à l'accessibilité optimale sont situées sur la zone centrale Nord-Sud du territoire, ou en bordure extrême Est.





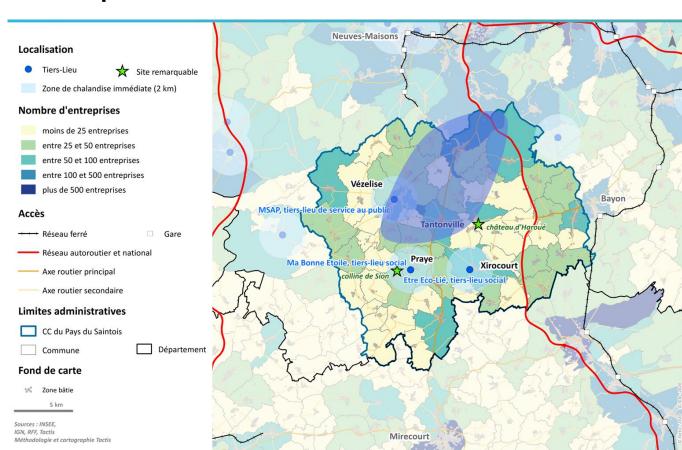
Nombre et répartition des entreprises sur le territoire

L'analyse du questionnaire révèle que les entreprises sur le Pays Terres de Lorraine priorisent l'accès à un lieu de rencontre inter-entreprises.

Ce type de lieu trouverait donc son utilité au plus proche de l'implantation des entreprises, donc sur la zone nord du territoire.

De plus, l'analyse des flux de mobilité révèle une attraction forte des actifs au nord du territoire, en direction du bassin de Neuves-Maisons puis de Nancy. Ces flux occupent les axes Vézelise-Nancy et Tantonville-Nancy.

En conséquence, l'implantation d'un tierslieu d'activité serait pertinente sur le Nord du territoire, d'une part pour répondre à la demande des entreprises et d'autre part pour capter et retenir les flux de travailleurs vers le nord.





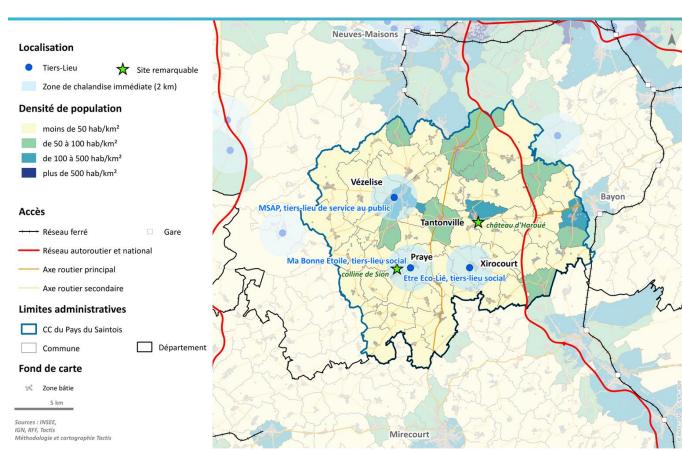
Densité de la population sur le territoire

L'analyse de la densité de la population permet d'identifier les zones dans lesquelles l'implantation d'un potentiel tiers-lieu aurait un plus fort impact. Cela se justifie particulièrement pour les tiers-lieux sociaux, de services publics et, dans une moindre mesure, d'activité.

La CC Pays du Saintois se démarque par son caractère rural et peu densément peuplé :

- le coeur du territoire est modérément peuplé, autour des communes de Vézelise et Tantonville;
- les bordures Nord qui bénéficient de l'activité du bassin de Neuves-Maisons, et Est vers Bayon sont modérément peuplées;
- tout le reste du territoire est faiblement peuplé.

L'implantation d'un tiers-lieu pourrait donc être priorisé sur la zone centrale du territoire, ou sur les marges Nord et Est.





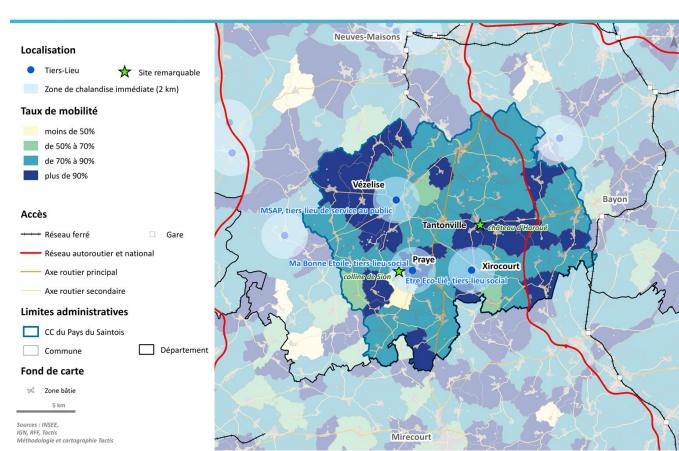
Taux de mobilité des actifs sur le territoire

Le taux de mobilité des actifs représente sur chaque commune la proportion des actifs qui se déplacent sur une commune différente de leur lieu de résidence pour travailler.

Selon le type d'emploi, cette analyse peut révéler ou non un besoin en tiers-lieu d'activité sur le territoire, pour éviter à ces actifs le déplacements sur une commune voisine.

Sur le Pays du Saintois, le taux de mobilité est particulièrement élevé sur un certain nombre de communes, notamment celles qui ne présentent pas d'entreprises sur leur territoire (cf. diapositive suivante) mais aussi parce qu'elles sont peu densément peuplées (cf. diapositive précédente).

Il est à noter que les caractéristiques du territoire, très peu polarisé, indique un fort taux de déplacement en voiture des actifs. Ces déplacements se concentrent pour la plupart sur l'axe Nord/Sud (D913 et D5 vers Nancy).



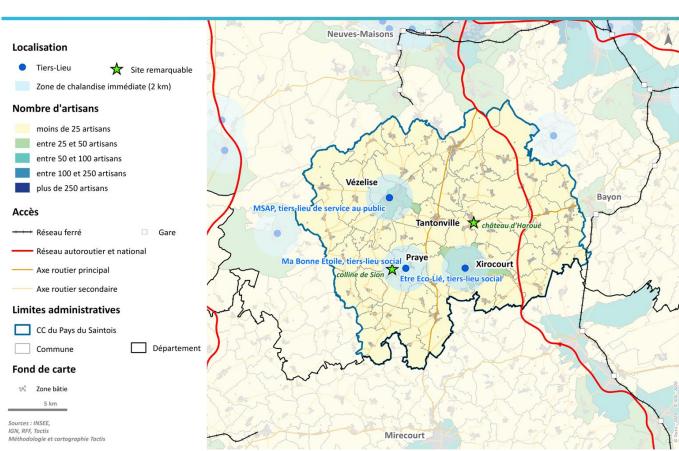


Nombre et répartition des artisans sur le territoire

Les artisans sont relativement peu nombreux sur l'ensemble de la CC Pays du Saintois, mais très localisés sur les communes de Vézelise et Xirocourt (plus de 25 artisans chacune).

On remarque la présence du tiers-lieu Être Éco-lié à Xirocourt, qui produit et organise des ateliers autour de la menuiserie. Un écosystème intéressant autour de cet artisanat du bois peut donc se constituer et venir en soutien des artisans sur cette zone.

Malgré cela, au vu de l'offre de tiers-lieu déjà existante, il ne semble pas prioritaire de cibler un tiers-lieu d'artisanat sur le territoire.



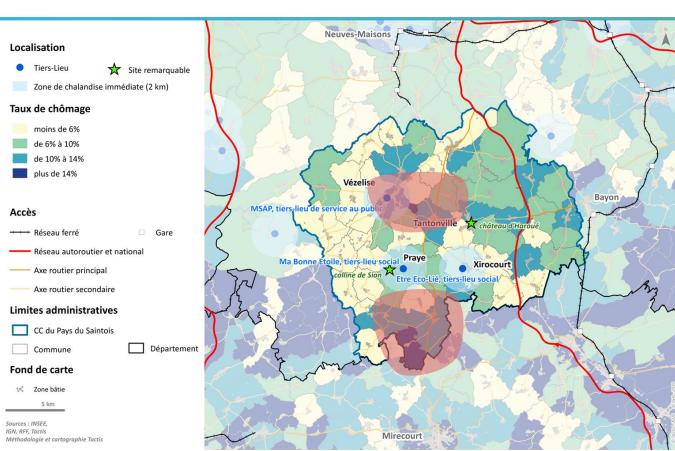


Taux de chômage sur le territoire

L'analyse du taux de chômage sur le territoire révèle des zones plus touchées que d'autre, notamment au Sud et au Centre du territoire.

L'implantation d'un projet de tiers-lieu social ou de services publics dans ces zones peut constituer un facteur de redynamisation et d'aide à l'inclusion de personnes qui se trouvent loin de l'emploi ou en manque de liens sociaux.

Sur le Pays du Saintois, le sud-ouest du territoire se démarque, notamment par une poche de chômage relativement isolée des centres-bourg.

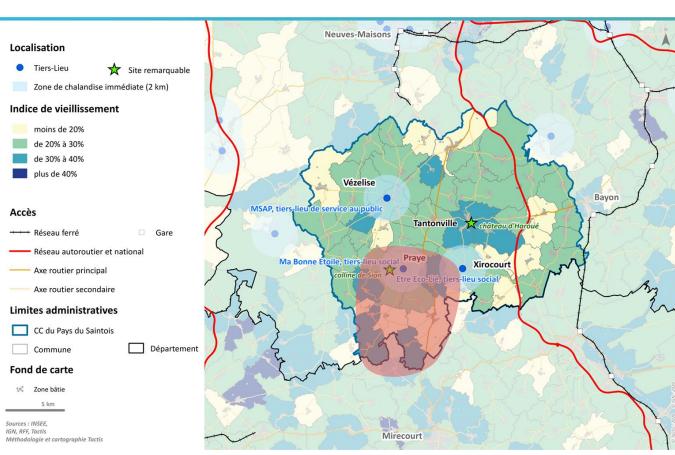




Taux de vieillissement de la population sur le territoire

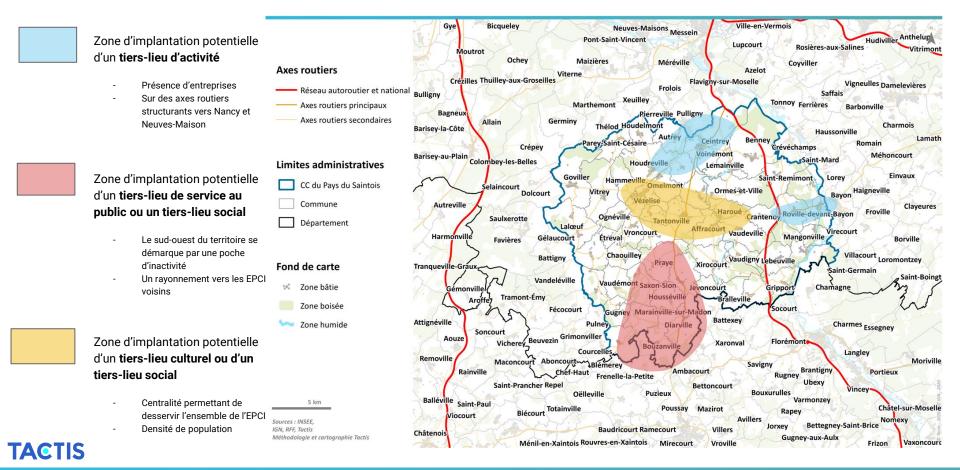
De la même manière que pour le taux de chômage, l'analyse du taux de vieillissement de la population permet d'identifier les zones sur lesquelles la population peut présenter des besoins en termes de tiers-lieux de services au public ou de tiers-lieu social et culturel.

Si le taux de vieillissement est relativement constant sur le territoire, c'est à nouveau au sud-ouest qu'une poche apparaît sur le territoire.





Proposition de zones d'intérêt à équiper



Arbitrage sur la réplication de la méthode à l'ensemble des territoires

Validation de la méthode d'analyse :

- flux de mobilités et analyse quantitative du questionnaire par Pays
- analyse cartographique par EPCI

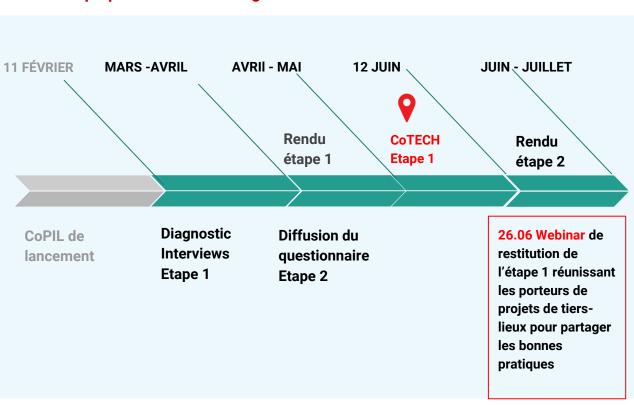
Condition de réalisation : le relai effectif du questionnaire sur l'ensemble des territoires.

	Répondants
Pays Terres de Lorraine	148
CC Pays du Saintois	76
CC Moselle et Madon	31
CC Terres Touloises	23
CC Pays du Colombey et du Sud Toulois	18
Val de Lorraine	96
CC Seille et Grand Couronné	89
CC Bassin de Pont-à-Mousson	5
CC Bassin de Pompey	2
Pays du Lunévillois + Sel et Vermois	53
CC Meurthe, Mortagne, Moselle	25
CC de Vezouze en Piémont	21
CC des Pays du Sel et du Vermois	14
CC du Territoire de Lunéville à Baccarat	5
CC du Pays du Sânon	1
Métropole du Grand Nancy	37



Rappel état d'avancement de la mission

Phase 1 de préparation et de cadrage des besoins



Phase 2 d'orientation et de validation



CoPIL à fixer avec les instances installées Restitution phases 1 & 2 Lancement de l'étapes 3 Arbitrage sur les 1ères orientations

TACTIS

Focus : organisation d'un webinaire le vendredi 26 juin 2020

Objectif du webinaire

- clôturer la phase de diagnostic des dynamiques territoriales par un temps
 d'échanges entre les différents acteurs et porteurs de projet sur le territoire
- faire émerger une culture commune et une communauté autour des tierslieux sur le territoire, notamment via le partage de retours d'expérience de porteurs de projets du sud Meurthe-et-Moselle

Organisation

- rencontre en visioconférence via la plateforme Zoom réunissant les porteurs de projets du territoire, les acteurs publics, acteurs privés, associations, etc. autour de la dynamique tiers-lieu sur le territoire, et les représentants de la Multipole Nancy Sud Lorraine et de Tactis
- retours d'expérience de trois porteurs de projets du le territoire, représentatifs de différentes dynamiques et fonctionnement de tiers-lieu
- intervention de l'ensemble des participants par écrit via le chat Zoom pour réagir sur les interventions





Focus méthode de l'étape 3 : qualification du potentiel de développement des tiers-lieux sur chaque intercommunalité

1

Associer les besoins et offres de tiers lieux à la demande potentielle

En s'appuyant des résultats obtenus lors de les précédentes phases et en étudiant finement les besoins et les offres de chaque EPCI, et aux études de données, construction de cartographies synthétiques de l'état des lieux et des opportunités de développement à l'échelle des EPCI.

2

Construction de scénarios de développement

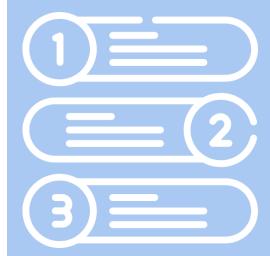
Construction au niveau du Syndicat Mixte et des EPCI des grilles d'analyses et études d'impacts des projets potentiels en développement et à imaginer, et proposition de rapport de préconisation aux intercommunalités.

3

Identification des possibilités de mutualisation

Identification des possibilité de mutualisation des moyens et des ressources entre les acteurs, les entités ou les collectivités grâce à l'étude des différentes dynamiques et des acteurs présents sur le territoire, intégrés aux rapports de préconisation.

L'objectif de cette troisième étape est d'identifier les besoins de chaque EPCI et leur venir en appui, pour construire au niveau local ainsi qu'au niveau global un véritable effet de levier de la dynamique tiers-lieux sur le territoire.





TACTIS



Tél.: + 33 (0) 1 49 57 05 05 - Fax: + 33 (0) 1 49 57 05 05



contact@tactis.fr



43 rue des Meuniers - 94300 Vincennes - France



www.tactis.fr